

CLAUDE-HENRI GRIGNON

La terre de Jean-Olivier Chénier

La ferme que possédait Jean-Olivier Chénier à Saint-Eustache était située dans la Côte du Lac et était bornée à l'est par l'actuelle rue Féré. Cette terre correspond aujourd'hui au lot numéro 51 au cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. C'est là qu'avant les événements de décembre 1837 ira se réfugier son épouse, Zéphirine Labrie.

Voici l'histoire de cette terre, depuis la première concession de la seigneurie des Mille-Îles, en 1683.

La seigneurie des Mille-Îles

Le 23 septembre 1683¹, le gouverneur de la Barre et l'intendant de Meulles concèdent à Michel-Sidrac Dugué de Boisbriand le territoire de la seigneurie des Mille-Îles étendu de onze milles et demi sur sept milles et demi depuis Terrebonne jusqu'à la rivière du Chêne. Né dans le diocèse de Nantes, en France, il s'enrôle très tôt dans l'armée royale². Dugué arrive à Québec en septembre 1665 avec le grade de capitaine dans le régiment de Carignan-Sallière.

C'est à titre de militaire que le sieur Dugué se fait connaître. Il participe à de nombreuses campagnes militaires: au lac Ontario en 1673 avec Frontenac, contre les Indiens en 1684 et 1687 avec Denonville. Il devient temporairement commandant militaire de Montréal durant l'absence du gouverneur en 1670.

Cependant, Dugué s'occupe surtout du commerce des fourrures, sa préoccupation dominante durant une bonne partie de sa vie. Seigneur de Senneville en janvier 1672, il vend ce territoire en 1679 à Charles Le Moyne et à son beau-frère, Jacques Le Ber. En 1672, il obtient aussi la jouissance de la seigneurie de l'Île Sainte-Thérèse, près de Repentigny. Il conserve ce territoire jusqu'à son décès.

Marié en 1667 à Marie Moyen, neuf enfants naissent de cette union. La seigneurie des Mille-Îles n'a jamais représenté d'intérêt pour le sieur Dugué. Il n'y concède aucune terre; il n'y occupe aucune

La terre de J.-O. Chénier

résidence et il ne cherche en aucun temps à y construire quoi que ce soit. En vertu de l'édit de Marly de 1711, la seigneurie Dugué retourne à la couronne le 1er mars 1714.

Quatre jours plus tard³, le 5 mars 1714, deux des gendres du sieur Dugué, Gaspard Piot de Langloiserie et Jean Petit, se voient octroyer la seigneurie des Mille-Îles. En 1718⁴, le territoire de la seigneurie se sépare en deux parts égales: la section Est est dévolue à Gaspard Piot de Langloiserie et la section Ouest passe au sieur Petit.

Deux ans plus tard, Jean Petit meurt sans avoir effectué de concession sur son territoire. Au moment de son décès, Jean Petit venait tout juste d'être accepté comme onzième membre du Conseil souverain.

La terre numéro 51

La veuve de Jean Petit et sa sœur, dame de Langloiserie, concèdent sans succès quelques terres en décembre 1729. Charlotte-Louise Petit, fille de Jean Petit, épouse en 1733 Eustache Lambert-Dumont. Quelques années plus tard, le sieur Dumont nomme un procureur pour gérer les affaires de sa seigneurie: Antoine Parant de Sainte-Rose agit durant de nombreuses années à titre d'agent des terres. Les premières concessions réelles débutent le 3 avril 1739 et s'effectuent à un rythme très lent.

Antoine Parant concède à Pierre Collin⁵, habitant de Terrebonne, une terre de trois arpents de large sur vingt arpents en profondeur au nord de la rivière Jésus. Nous sommes le 21 juin 1741 et la seigneurie Dumont ne possède encore aucun élément habituel d'une seigneurie: pas d'église, pas de moulin banal, pas d'artisan, pas de route.

Eustache Lambert-Dumont demeure à Québec. Il possède aussi des terrains à la Pointe-à-Callières à Montréal. Ces dernières propriétés lui viennent des biens hérités de son beau-père, Jean Petit. Il est évident qu'il ne tient pas à investir quoi que ce soit sur le territoire des Mille-Îles.

Il faut beaucoup de courage au censitaire Pierre Collin pour venir occuper son lot. En plus de ne pouvoir profiter des avantages habituellement à la disposition des colons, il s'engage dès la première année à verser «deux sols tournois pour chaque arpent en superficie et cinq sols de cens pour toute la

dite concession, le tout payable en argent au jour de la Toussaint, premier novembre de chaque année, et dont la première année échoira au dit jour premier novembre prochain...» [1742]. Ces obligations financières équivalent à une taxe annuelle de 65,30\$, une petite fortune à cette époque!

En plus de défricher la terre, il fallait bâtir maison, acheter les animaux et les outils nécessaires à une exploitation agricole. Au moment de la vente de la terre à François Renau⁶, le 4 janvier 1744, seule une grange est construite. Pierre Collin demeure chez son beau-frère, Joseph Forget⁷, sur la terre voisine de la sienne à l'est (lots 23 et 26 du Village). Outre les obligations ordinaires du censitaire envers le seigneur, le nouvel acquéreur verse 150 livres (600\$) à Pierre Collin. À ce moment, il n'y a toujours pas de maison sur le lot. Au contrat de vente, il est fait mention d'une mauvaise étable et d'une écurie.

Le 26 octobre 1749, François Renau dit Locat vend la terre à Louis Dufailly⁸, journalier de l'Île Jésus. Ce dernier emprunte de Julien Rochon, lieutenant des milices de l'Île Jésus, la somme de quatre cents livres (1600\$) pour défrayer le coût de cette transaction. Dufailly meurt avant d'avoir remboursé cette dette. Sa veuve, dame Geneviève Sarazin, rembourse le tout en date du 9 octobre 1761. C'est à cette époque que se construit la première maison à deux étages en petits pieux de bois de cèdre mesurant quatorze pieds sur seize. La cheminée est de terre, le premier plancher est de «croûtes à joints carrés, le plancher d'en haut est de madriers de pin emboutés le toît est couvert de paille. Elle a trois chassis garnis...»⁹.

Geneviève Sarazin vend la terre à Louis Charles au mois de mars 1766. Quelques mois plus tard, elle passe entre les mains de Jean-Baptiste Charles¹⁰. Deux autres transactions affectent cette propriété en quelques mois: Jean-Baptiste Charles échange la terre à Dominique Debartzch¹¹, riche marchand de Saint-Eustache. Celui-ci l'échange à nouveau à Michel Charles¹². C'est ce dernier qui fait construire la deuxième maison aussi en bois de vingt pieds sur seize et une grange de quarante pieds sur vingt-cinq couverte en paille. Michel Charles termine le défrichement de la terre. Lors de la donation qu'il en fait à son gendre, Jean Baulnes¹³, le 18 mars 1795, la totalité de la ferme est cultivée.

La terre est concédée¹⁴ une nouvelle fois à Jean Baulnes au début des années 1800 uniquement pour en faciliter l'attestation de propriété. Au fil des ans, les titres ont été égarés et, par prudence, les gens requerront un nouveau titre de concession. Cette façon de faire n'est pas fréquente. Il est même

arrivé qu'une terre soit vendue deux fois à la même personne pensant que la première fois il ne s'agissait que d'une promesse de vente.

Jean Baulnes vend cette propriété à Hyacinthe Aumay dit Baulnes le 25 septembre 1813¹⁵. Jean Baulnes avait déjà vendu quelques parcelles de sa terre au sud de la rivière du Chêne. Ce sont les emplacements de Joseph Morin¹⁶, de François Morin¹⁷, de Louis Brion dit Lapierre¹⁸ et celui de Jean-Baptiste Spénard¹⁹.

Après quelques années, Hyacinthe Aumay revend la terre à François Cazal dit Girardeau²⁰, cultivateur de Sainte-Rose. Ce dernier habite la ferme nouvellement acquise et l'exploite à son profit. Onze ans plus tard, cette terre fait l'objet d'un échange avec Joseph Janvril dit Bélair²¹, cultivateur de Sainte-Rose et traversier. À cette époque, il n'existe pas de pont reliant l'île Jésus et le nord de la rivière des Mille-Îles. Cependant, on retrouve trois traverses dans la région: une à Sainte-Rose, une autre près du site du futur pont Leprohon-Berthelot à Saint-Eustache et une autre au pied des rapides du Grand-Moulin. En 1830, le seigneur Eustache-Nicolas Lambert-Dumont construit un premier pont entre Saint-Eustache et Laval²²; ouvrage construit à grands frais, le tout est emporté par les glaces au printemps suivant.

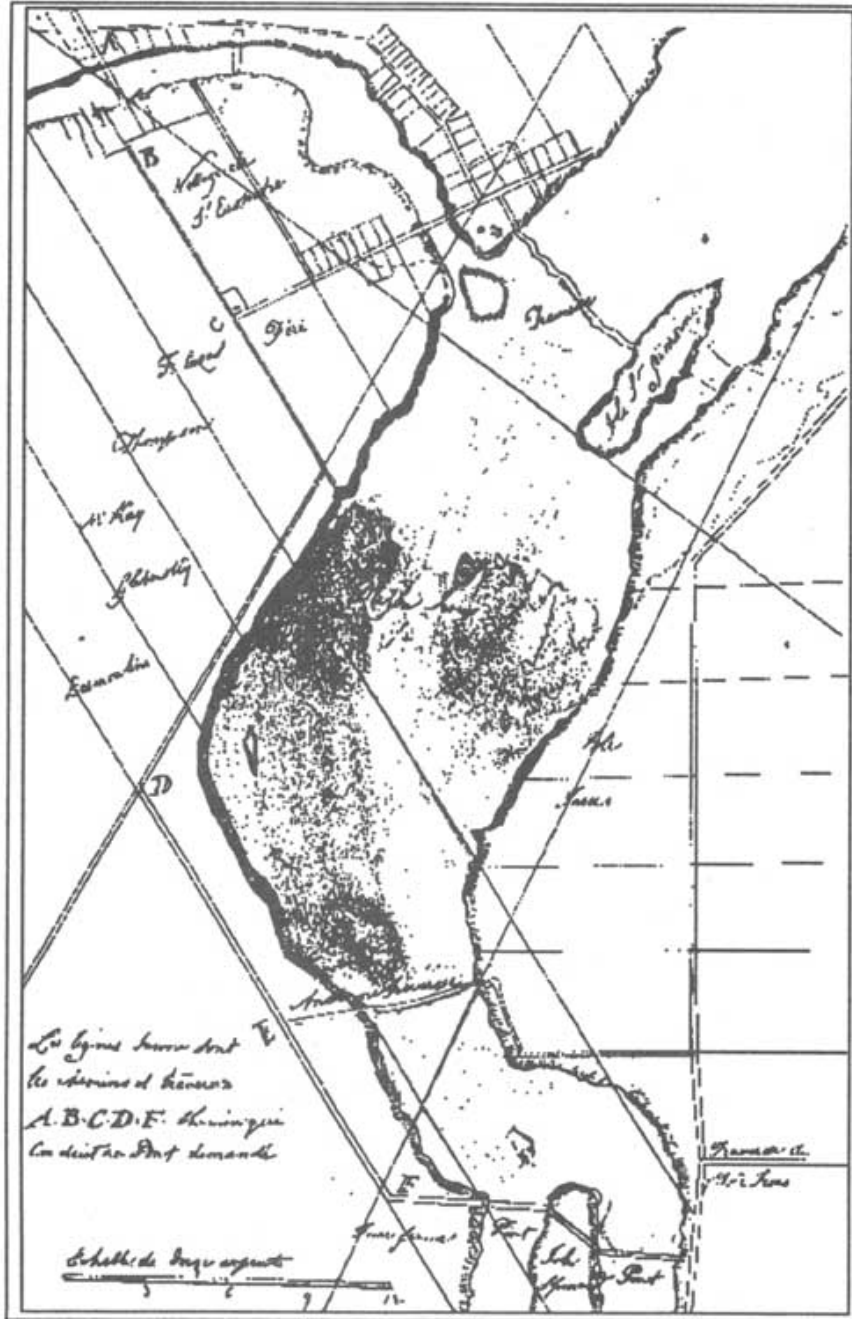
Jean-Olivier Chénier

Le 23 décembre 1834, Joseph Janvril dit Bélair échange sa terre avec celle que possède le docteur Jean-Olivier Chénier à Saint-Benoît²³. Marié depuis trois ans avec Zéphirine Labrie, fille du docteur Jacques Labrie, le docteur Chénier s'établit définitivement à Saint-Eustache en 1834. Il possède aussi l'école des filles, propriété de son beau-père décédé en 1831 quelques mois à peine après son mariage.

Jean-Olivier Chénier s'occupe activement de politique et milite au sein du parti Patriote. Son beau-père, Jacques Labrie, a occupé durant plusieurs années le siège de député du comté de York et, à partir de 1830, celui de Deux-Montagnes. Au décès de Labrie, c'est Jean-Joseph Girouard, notaire de Saint-Benoît, qui le remplace au siège de Deux-Montagnes. Le co-listier de Girouard est William-Henry Scott, riche marchand presbytérien de Saint-Eustache et aussi député du parti Patriote. Scott et Girouard sont réélus en 1834 à l'occasion d'élections tumultueuses dans le comté de Deux-Montagnes. Cette victoire signifie la défaite de la classe «dominante» de Saint-Eustache: ce sont les Dumont, les de

La terre de J.-O. Chénier

Bellefeuille, les Globensky, les Doherty, les Bowies et le curé Jacques Paquin. Ces deux députés de Deux-Montagnes sont parmi ceux qui ont approuvé les 92 résolutions de la Chambre d'Assemblée soulignant les infractions majeures de l'administration du gouvernement du Bas-Canada.



Carte d'une partie de la rivière des Mille-Îles dressée en 1817.

La terre 51 est identifiée «F. Casal»

Archives nationales du Canada, Ottawa.

La terre de J.-O. Chénier

Dans Deux-Montagnes les assemblées politiques se multiplient et le docteur Chénier y participe activement. On le retrouve partout. Au fil des ans, les esprits s'échauffent. Le gouvernement devient de plus en plus provocateur. De graves erreurs administratives sont commises et la démocratie est bafouée. La tension monte et, à Saint-Eustache, on organise la résistance. Amury Girod fait alors figure de proue de cette résistance du peuple dans Deux-Montagnes. De nombreux sympathisants de la région et de Montréal s'assemblent à ce qu'il est convenu d'appeler le «camp de Saint-Eustache».

Lorsque l'on prépare l'inévitable, il finit par se produire. Le 14 décembre 1837, les troupes gouvernementales se dirigent sur Saint-Eustache. Girod fuit devant le danger imminent et le docteur Chénier se voit propulsé à la tête d'environ 250 patriotes pour faire face à une armée de près de 1650 soldats.

Le soir du jeudi 14 décembre, 70 patriotes sont morts dont Chénier. Un militaire est tué et quelques-uns sont blessés. Le village est incendié et le pillage des maisons épargnées par les flammes avilit à jamais la mémoire de Colborne dans le cœur des gens de Deux-Montagnes.

Quarante-sept ans après les événements, la veuve de Chénier, remariée à Louis-Auguste Desrochers, décrit dans un unique témoignage ce qui s'est passé par la suite concernant la dépouille mortelle de son mari:



«J'ai été sept ans en ménage avec le Docteur. J'ai eu quatre enfants. Ils sont morts jeunes; le dernier qui avait six mois est mort trois mois avant le père. J'ai vu le Docteur et j'ai eu un entretien avec lui quelques instants avant le combat. Je n'ai pu le voir après le combat. Je n'ai appris sa mort que le lendemain; ma mère est venue me l'annoncer. et qu'il n'y avait pas moyen de le voir dans le moment; que monsieur Laviolette, mon beau-père, allait surveiller cela; qu'il n'a pu avoir la permission de Colborne que le troisième jour après sa mort, avec ordre de l'enterrer dans la nuit. Il a été enseveli dans un drap, sans cercueil. Monsieur Laviolette et deux hommes ont pu l'enterrer sans que personne n'en ait eu connaissance. Vous comprenez bien que je n'étais pas disposée à le laisser enterré comme cela.»

La terre de J.-O. Chénier

«Au commencement de mars, j'ai prié mon beau-père de vouloir bien m'accompagner au cimetière, vu que je faisais exhumer le Docteur. Je voulais le faire enterrer d'une manière plus convenable; nous nous y sommes rendus; je l'ai fait transporter chez moi; je lui ai découvert le visage; il était absolument le même; le nez seul était un peu écrasé par la terre. J'aurais voulu continuer à le faire ensevelir sous mes yeux afin de voir s'il avait été maltraité; étant bien jeune et bien faible, mes forces et mon courage ont manqué; ils ont été obligés de me transporter dans un autre appartement. J'ai donné l'ordre de continuer à l'ensevelir. Monsieur Laviolette était présent. Quand tout a été fini, je suis allé le voir et, voyant qu'il était bien, nous sommes allés le faire enterrer.»

«Ayant suivi de près les écrits qui ont paru dans les journaux, je me trouve bien indignée de la conduite de l'écervelé Globenski [Charles-Auguste-Maximilien Globensky] concernant le caractère du docteur Chénier. Voici son caractère: il était doux, paisible, affable; il avait un bon jugement, aimé et respecté de tout le monde en général; en un mot, il était bien populaire.»

«Il faut que Globenski ait des principes bien bas, bien peu honorables pour oser attaquer et charger le caractère d'un homme qui n'est pas capable de se défendre, qui est dans l'éternité depuis 47 ans. Il faut qu'il soit un lâche. Il pense bien qu'il aura de la misère à faire approuver la conduite des volontaires qui étaient sous le commandement de son père [Maximilien Globensky] car sans eux, il n'y aurait pas eu à déplorer tant de malheurs, de vols, d'insultes et de cruautés. Je vais vous le prouver:»

«Nous avons deux appartements de réserve sur une ferme près du village [lot 51] ; j'y avais fait transporter bien des effets. Lorsque le complot a été commencé, je me suis rendue sur ma ferme pour rejoindre une partie de ma famille qui était là lorsque tout à coup les Volontaires entrent et crient: <sauvez-vous, les boulets viennent jusqu'ici>. C'était faux.»

«Lorsque nous avons été partis, ils se sont mis à voler, à piller, à mettre la maison en pièces. La montre du docteur Chénier a été volée sur lui par un Volontaire. Quelques semaines après, j'ai appris où étaient tous ses effets; je le fis savoir au lieutenant Griffin qui est allé chercher la montre, est venu me l'apporter lui-même et m'a fait remettre tous les effets. Je n'en finirais plus s'il fallait dire tout le mal que les Volontaires ont fait.»²⁴

Au début de l'année 1838, tous les biens immobiliers appartenant aux Patriotes sont saisis par la Couronne. Il en est de même pour les biens du docteur Chénier. La résidence-école sise sur la rive sud de la rivière du Chêne, face à l'église, ayant été incendiée lors de la bataille, la veuve de Chénier demeure dans sa maison de ferme près du village, sur la terre 51 du cadastre de la Paroisse Saint-Eustache. Malgré le fait que cette terre ait aussi été confisquée et pillée, madame Chénier continue de l'habiter.

Le gouvernement militaire du Bas-Canada vend par lettres patentes la ferme et les autres biens du couple Chénier à William-Henry Scott, ex-député et riche marchand du village de Saint-Eustache. Scott loue la terre en septembre 1839. Dans l'acte de location²⁵, il est stipulé que la veuve de Chénier occupe toujours la maison de ferme et qu'elle peut y demeurer jusqu'au 11 novembre de la même année. Or elle quitte les lieux le 7 novembre 1839 lors de son mariage avec Louis-Auguste Desrochers.

Le sort réservé à la veuve de Chénier fait preuve de l'acharnement de certaines instances à vouloir punir indûment des gens pour des actes posés par leurs proches. Le premier février 1849, une loi, 12e Victoriae, chapitre XIII, accorde une amnistie pleine et entière aux Patriotes et à leurs familles. Cette loi stipule expressément que: «les terres, biens et effets ou sommes de deniers qui, à raison de tout crime ou offense dont l'auteur est ou peut être acquitté, gracié, absous et déchargé en vertu de cet acte, sont confisqués au profit de sa Majesté, lui seront et sont par cet acte gratuitement cédés et donnés par sa Majesté, à lui, ses héritiers ou autres représentants légaux, suivant la nature d'iceux, pour à lui ou à eux appartenir et être considérés de la même manière que si telle offense n'avait jamais été commise...». Malgré les dispositions de cette loi, madame Chénier ne retrouve jamais la propriété des biens de son mari.

Bien plus, une autre loi, 12e Victoriae, chapitre LVIII, «pour indemniser les personnes dans le Bas-Canada dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion des années 1837 et 1838» ne s'applique à peu près pas dans son cas. Voici de quelle façon les commissaires traitent sa demande:

«Louis-Auguste Desrochers et sa femme, Saint-Pascal. Cette réclamation est pour biens et effets brûlés ou pillés par les troupes et les volontaires. Madame Desrochers était la femme de feu le docteur Chénier qui fut tué à la bataille de Saint-Eustache en combattant contre les troupes de sa Majesté, le 14 décembre 1837, et était par contrat de mariage et, comme il a été prouvé devant la commission, en

La terre de J.-O. Chénier

communauté de biens avec lui, et la propriété maintenant réclamée fut incendiée par les troupes ce jour là, et sa valeur s'élève à 1,145 livres 15 sols et 8 deniers. La perte éprouvée a été évaluée à 545 livres 2 sols, dont 181 livres 12 sols en effets mobiliers et 363 livres 10 sols en biens immeubles. Sur les biens meubles, la veuve n'a aucune réclamation à exercer et les commissaires lui ont adjugé 181 livres 15 sols comme sa part des immeubles à elle assurée par son contrat de mariage»²⁶.



La maison de Grégoire Pesant dit Sanscartier, rue Féré à Saint-Eustache, construite en 1886.

Photographie de Marc-Gabriel Vallières.

Les Scott et les Pesant

Le nouvel acquéreur du lot 51, William-Henry Scott, est un homme bien connu à Saint-Eustache. Né en Écosse le 13 janvier 1799, il est protestant de stricte obédience presbytérienne. Il est élu député du comté d'York de 1829 à 1830. Il assume la même fonction pour le comté de Deux-Montagnes de 1830 à 1838 et de 1844 jusqu'à son décès en 1851. Il devient rapidement le plus important commerçant de Saint-Eustache. Scott est ami de Papineau et des grands chefs populaires de l'époque. Suite aux événements de 1837, il est incarcéré durant plusieurs mois à la nouvelle prison de Montréal dite Au-Pied-du-Courant.

En plus de s'impliquer au niveau provincial, William-Henry Scott est maire de la Paroisse de Saint-Eustache depuis sa création le 14 juillet 1845 jusqu'en 1848 et maire du Village de 1850 jusqu'au moment de son décès en 1851. Riche propriétaire terrien, on le retrouve impliqué dans de nombreuses transactions financières. Outre les terres de la famille Chénier, il a acquis²⁷ la maison Labrie sise sur la rue Saint-Eustache (site du magasin J.-A. Paquin) et possède de nombreuses terres dans la région.

Ce qui intrigue le plus la population de Saint-Eustache, c'est la liaison de William-Henry Scott avec Marie-Marguerite Paquet, ardente catholique pratiquante. Scott joue un rôle important dans la communauté presbytérienne de Saint-Eustache tandis que sa compagne assiste à la messe à tous les matins. De cette union naissent cinq enfants: quatre garçons et une fille. Très gravement malade, Scott rédige son testament le jour de son décès. L'évêque catholique de Montréal autorise leur mariage²⁸ qui est célébré quelques heures seulement avant le décès de Scott. Ce mariage «in extremis» suscite des problèmes à la veuve de Scott dont l'héritage considérable est contesté par Ann Scott, sœur de William-Henry. La contestation se transporte devant les tribunaux²⁹. La cause va jusqu'au Conseil Privé de Londres où il est prouvé que la veuve Scott est l'unique héritière en droit de son mari. Ce jugement est rendu en 1867, soit seize ans après la mort de William-Henry Scott.

En 1875, la veuve Scott vend la terre 51 à Grégoire Pesant dit Sanscartier³⁰, boucher de Saint-Eustache. Ce dernier cultive la terre durant plus de trente ans. Grégoire Pesant y fait construire une maison en briques au printemps de 1886³¹. Le 9 mars 1907, la propriété passe entre les mains d'Adolphe Pesant³², aubergiste de Saint-Eustache qui l'exploite à son tour durant plus de vingt ans.

La terre de J.-O. Chénier

Au fil des ans, cette terre subit de nombreux morcellements. Dès la fin du XVIII^e siècle, plusieurs terrains sont vendus en bordure de la rivière du Chêne. C'est Adolphe Pesant qui transforme la partie ouest de la terre en piste de course pour chevaux. Ces activités récréatives attirent de nombreux amateurs durant quelques décennies. En 1964, à la veille de l'explosion démographique de Saint-Eustache, des photographies aériennes montrent clairement les vestiges de cet hippodrome local. Au début des années 1930, Ernest Pesant poursuit le lotissement de cette ferme amorcé par sa mère, dame Victorine Saint-Maurice veuve d'Adolphe Pesant.

En 1995, cette terre est complètement subdivisée. Les activités agricoles ont fait place à plusieurs centaines de familles qui y vivent et y trouvent une qualité de vie fort appréciable. Divers commerces y voient le jour et offrent aux résidents les produits de première nécessité. Le C.L.S.C. Jean-Olivier-Chénier rappelle aux gens de Saint-Eustache et de la région que Chénier et sa famille y ont vécu durant quelques années.

Notes

- ¹ Archives nationales du Québec à Québec (ANQQ), Insinuations du Conseil Supérieur, volume 2, pages 48 et 49, T-1-2/6.
- ² Dictionnaire biographique du Canada, volume premier, an 1000 à 1700, Les Presses de l'Université Laval, 1966, pages 303-304.
- ³ ANQQ, Titre du fief cy-devant appelé des Mille-Îles et à présent Petit et Langloiserie, Tenure seigneuriale, Pièces et documents # 30, pages 59-60.
- ⁴ Archives nationales du Canada, Procès-verbal du serment des arbitres, greffe du notaire Jean-Baptiste Adhémar, MG 53 - H 40, film 1111, pages 1-3.
- ⁵ Archives nationales du Québec à Montréal (ANQM), Concession par le sieur Antoine Parant, procureur fiscal de l'Île Jésus et procureur d'Eustache Lambert-Dumont, à Pierre Collin, habitant de Terrebonne, greffe du notaire Charles-François Coron, minute 1102, le 21 juin 1741.
- ⁶ ANQM, Vente par Pierre Collin à François Renau, greffe du notaire Charles-François Coron, minute 1598, le 4 janvier 1744.
- ⁷ ANQM, Concession par Eustache Lambert-Dumont à Joseph Forget, greffe du notaire Charles-François Coron, minute 1101, le 20 juin 1741.

- 8 ANQM, Vente par François Renau dit Locat à Louis Dufailly, greffe du notaire Charles-François Coron, minute 2699, le 28 octobre 1749.
- 9 ANQM, Vente par Geneviève Sarazin, veuve de Louis Dufailly et épouse de Georges Frémont, à Louis Charles, greffe du notaire Antoine Foucher, le 23 mars 1766.
- 10 ANQM, Vente par Louis Charles à Jean-Baptiste Charles, greffe du notaire Louis-Joseph Soupras, minute 515, le 7 février 1767.
- 11 ANQM, Échange entre Jean-Baptiste Charles et Dominique Debartzch, greffe du notaire Jacques Dufault, minute 1196, le 1er janvier 1778.
- 12 ANQM, Échange entre Dominique Debartzch et Michel Charles, greffe du notaire Louis-Joseph Soupras, minute 2035, le 3 avril 1778.
- 13 ANQM, Donation de Michel Charles à Jean Baulnes, greffe du notaire Pierre-Rémy Gagnier, minute 1374, le 18 mars 1795.
- 14 ANQM, Concession par Eustache-Louis Lambert-Dumont à Jean Baulnes, greffe du notaire Pierre-Rémy Gagnier, minute 3783, le 12 novembre 1801.
- 15 ANQM, Vente par Jean Baulnes à Hyacinthe Aumay dit Baulnes, greffe du notaire Pierre-Rémy Gagnier, minute 6428, le 25 septembre 1813.
- 16 ANQM, Vente par Jean Baulnes à Joseph Morin, greffe du notaire François Lefebvre de Bellefeuille, minute 189, le 21 septembre 1803.
- 17 ANQM, Vente par Jean Baulnes à François Morin, greffe du notaire Pierre-Rémy Gagnier, minute 6035, le 3 octobre 1810.
- 18 ANQM, Vente par Jean Baulnes à Louis Brion dit Lapierre, greffe du notaire François Lefebvre de Bellefeuille, minute 388, le 1er décembre 1804.
- 19 ANQM, Vente par Jean Baulnes à Jean-Baptiste Spénard, greffe du notaire Pierre-Rémy Gagnier, minute 6076, le 26 novembre 1810.
- 20 ANQM, Vente par Hyacinthe Aumay dit Baulnes à François Casal dit Girardeau, greffe du notaire Joseph-Amable Berthelot, minute 932, le 9 avril 1816.
- 21 ANQM, Vente par François Casal dit Girardeau à Joseph Janvril dit Bélair, greffe du notaire Frédéric-Eugène Globensky, minute 2934, le 3 décembre 1827.
- 22 ANQM, Marché entre Eustache-Nicolas Lambert-Dumont et Luc Boyer pour livrer 56 morceaux de cèdre au chantier du pont en chantier sur la rivière Jésus, greffe du notaire Frédéric-Eugène Globensky, minute 3316, le 28 février 1829.

- ²³ ANQM, Échange entre Joseph Janvril dit Bélair et Jean-Olivier Chénier, greffe du notaire Joseph-Amable Berthelot, minute 3012, le 23 décembre 1834.
- ²⁴ ANQM, Saint-Victor d'Alfred, Lettre de Zéphirine Labrie, veuve de Jean-Olivier Chénier et épouse de L.-A. Desrochers, le 22 avril 1884.
- ²⁵ ANQM, Bail de William-Henry Scott à James Robb pour 5 ans, greffe du notaire Stephen Mackay, minute 2415, le 24 septembre 1839.
- ²⁶ ANQM, Registre de la commission pour indemniser les pertes subies durant les événements de 1837.
- ²⁷ ANQM, Vente par le docteur Jean-Olivier Chénier, ès qualité, à William-Henry Scott, greffe du notaire Jean-Joseph Girouard, le 7 octobre 1833 (greffe incendié).
- ²⁸ ANQM, Mariage de William-Henry Scott et Marie-Marguerite M. Paquet, greffe du notaire Jean-Baptiste Archambault, minute 667, le 16 décembre 1851.
- ²⁹ ANQM, Archives judiciaires, Poursuite d'Ann Scott Vs Marie-Marguerite M. Paquet, veuve de William-Henry Scott, cause 2691, Session de septembre 1854.
- ³⁰ ANQM, Vente par Marie-Marguerite M. Paquet-Scott à Grégoire Pesant dit Sanscartier, greffe du notaire Cyrille-H. Champagne, minute 4403, le 12 octobre 1875.
- ³¹ ANQM, Marché de construction entre Georges Lauzon et Dosithée Lalande, greffe du notaire Cyrille H. Champagne, minute 7032, le 15 mars 1886.
- ³² Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, Vente par Grégoire Pesant dit Sanscartier à Adolphe Pesant, greffe du notaire Georges-Nicolas Fauteux, minute 6866, le 9 mars 1907, publié sous le numéro 26657.